



# Simplifiez vos règlements

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES

La CESML est heureuse de vous compter parmi ses clients et vous remercie de votre confiance.

Afin de vous simplifier la vie et vous aider à gérer plus facilement votre budget, outre les modes de règlement classiques (chèque, espèces, carte bleue, site Internet), la CESML met à votre disposition le règlement de vos factures par prélèvement automatique :

### LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES

- Votre banque règle directement le montant de vos factures.
- Votre facture vous indique le montant dû et la date de prélèvement (30 jours à compter de la date d'édition de la facture).
- En cas de désaccord avec le montant de votre facture vous pouvez faire suspendre ou modifier votre prélèvement en contactant notre Service Clientèle au plus tard dans les 15 jours suivant la réception de votre facture ou faire opposition au paiement auprès de votre banque
- **La CESML assure ce service gratuitement.**

### POUR SOUSCRIRE :

Nous vous invitons à nous retourner **dûment complété et signé** le mandat de prélèvement SEPA ci-joint accompagné d'un RIB.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.